



Schweizerische Gesellschaft für Strahlenbiologie und Medizinische Physik

Société Suisse de Radiobiologie et de Physique Médicale

Società Svizzera di Radiobiologia e di Fisica Medica

Tarif pour l'obtention et le renouvellement de la spécialisation SSRPM

Conformément aux "Directives pour l'obtention de la spécialisation SSRPM en physique médicale" (entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016), le comité directeur de la SSRPM a fixé les taxes pour l'obtention et le renouvellement du titre de spécialiste SSRPM en physique médicale.

1. Taxe d'examen (annexe IV des directives)

(a) Membre SSRPM:

- examen écrit: CHF 200.–
- examen oral: CHF 200.–

(b) Non-membre:

- examen écrit: CHF 300.–
- examen oral: CHF 300.–

La commission de formation de la SSRPM définit le type d'examen des candidats avec une spécialisation acquise à l'étranger.

2. Taxe de renouvellement de la spécialisation dans le cadre de la formation continue (Art. 7 des directives)

forfait CHF 300.–

Les membres de la SSRPM bénéficient d'une réduction de CHF 20.– par année, soit au maximum CHF 100.– par cycle de renouvellement.

Pour l'inscription à l'examen (1.), la taxe doit être réglée avant le 1er octobre.

Pour le renouvellement de la spécialisation (2.), la taxe doit être réglée dans un délai de 30 jours après avoir reçu la facture.

IBAN: CH57 0900 0000 1001 4793 4, BIC: POFICHBEXXX

Schweizerische Gesellschaft für Strahlenbiologie und Medizinische Physik, 3010 Bern

Le caissier de la SSRPM reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.